



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Assemblée communale du 19 décembre 2018
à 20.00 heures,
Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 30 novembre 2018, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. René Gobet, Syndic
Secrétaire : Mme Véronique Moret

Membres du Conseil communal :

Mmes et MM. Borcard Francis, Delabays Stéphanie, Dumas Christelle, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Marchon Nadia et Molettieri Antonio

Scrutateurs :

Mme Fabienne Maillard
M. Jean-Pierre Gobet
Mme Huguette Descloux
Mme Christine Dumas
M. Armand Giroud
M. Frédéric Corminboeuf

Presse :

M. Stéphane Sanchez, La Liberté
Mme Claire Pasquier, La Gruyère

Présents/tes : 193 citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez

Monsieur le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Il mentionne que cette Assemblée communale a été convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes, soit parution dans la Feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018, par un tout-ménage ainsi qu'aux différents piliers publics.

Monsieur le Syndic relève les présences de Mme Claire Pasquier de « La Gruyère », de M. Stéphane Sanchez de « La Liberté » ainsi que de M. Frédéric Page, architecte.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Nadia Marchon fonctionnera comme secrétaire des scrutatrices et scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de Mmes Nadia Marchon, Nathalie Déchanez, Stéphanie Delabays et de M. Paul Maillard ainsi que des six scrutateurs.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2018

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2019

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à Mme Christelle Dumas en charge du dicastère des finances.

2.a Présentation du budget de fonctionnement

Mme Christelle Dumas présente le budget de fonctionnement et le commente en soulignant les éléments importants. Concernant la répartition pour la clé glânoise, elle souligne que nous retrouvons un taux « normal » soit un taux de 9.833 % pour 2019. Ledit taux devrait dès lors évoluer

sur cette même base. Le total des charges du district est budgétisé pour l'année 2019 à Fr. 20'499'088.00 contre Fr. 19'800'066.00 au budget 2018, soit une augmentation d'env. Fr. 700'000.00.

BUDGET 2019

	Charges	Produits
Administration	823'600.00	102'150.00
Ordre public	155'570.00	46'400.00
Enseignement et formation	2'907'150.00	164'350.00
Culte, culture et loisirs	302'850.00	9'200.00
Santé	1'004'400.00	10'000.00
Affaires sociales	958'500.00	46'000.00
Routes et communications	473'400.00	26'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'117'780.00	1'089'600.00
Economie	136'700.00	189'500.00
Finances et impôts	2'529'647.00	8'741'655.00
Total fonctionnement	10'409'597.00	10'424'855.00
Résultat du compte de fonctionnement	15'258.00	

Administration :

- Diminution des charges de Fr. 10'000.00 pour les frais de représentation et de déplacement
- Augmentation de Fr. 13'000.00 pour les frais de réaudit « Cité de l'énergie »
- Achat de deux défibrillateurs avec armoires extérieures Fr. 7'000.00
- Diminution de Fr. 79'000.00 au poste « Cotisations et associations », ladite diminution est due à la réadaptation de la répartition de la clé glânoise

Ordre public :

- Il est à relever que les travaux d'assainissement de la butte de tir de Siviriez seront effectués en janvier 2019 mais inscrits dans les comptes transitoires de 2018
- Dispositions sanitaires en cas d'évènements majeurs: nouvelle taxe cantonale de Fr. 1.00/habitant, soit Fr. 2'200.00

Enseignement et formation :

- En lien avec la nouvelle loi scolaire, les frais de transports sont entièrement à la charge des communes depuis août 2018
- A la suite de l'entrée en vigueur de l'Arrêté du Tribunal instaurant la gratuité des sorties scolaires, le poste « Participation des parents à la course d'école » a été supprimé
- Subvention cantonale est une nouvelle subvention accordée pour la fourniture scolaire et les activités de Fr. 75.00/élève

- Cycle obligatoire : toutes les autres charges sont liées à la répartition de la clé glânoise
- Participation des parents à l'Accueil extrascolaire (AES) : très subjectif car il dépend des revenus des parents des enfants qui fréquentent l'AES et des subventions accordées
- Participation des parents au camp de ski : dès 2019, sont facturables uniquement les frais de repas
- La participation communale au camp de ski reste identique à l'année dernière. Il en ressort un déficit de Fr. 11'250.00. Ce manque sera, en 2019, assumé par la Commune, or un groupe de travail s'astreint à trouver une solution pour le futur
- Ecole de Siviriez : Fr. 15'000.00 a été budgétisé pour l'aménagement d'un couvert

Culte, culture et loisirs :

- Parcs publics, chemins pédestres : un montant de Fr. 10'000.00 attribué pour la réfection d'un chemin forestier à Chavannes-les-Forts (lieu-dit Bois des 6 Ecus)

Santé :

- La quasi-totalité de ce poste dépend des charges liées du district

Affaires sociales :

- La quasi-totalité de ce poste dépend des charges liées du district

Routes et communications :

- Entretien des routes : un montant de Fr. 50'000.00 a été mis au budget pour la réfection de la route « Chemin Sur-la-Ville » à Prez-vers-Siviriez
- Entretien signalisation et éclairage public : Fr. 10'000.00 budgétisé pour divers marquages pour des raisons de sécurité sur le chemin de l'école de Prez-vers-Siviriez

Protection et aménagement de l'environnement :

- Vente d'eau communale : Fr. 40'000.00 de produits supplémentaires
- Taxe d'utilisation et équivalent habitant protection des eaux : Fr. 50'000.00 budgétisé supplémentaires
- Ordures ménagères : taux de couverture de 90 %
- Frais de Commission de l'aménagement du territoire : augmentation du poste de Fr. 3'000.00
- Subvention sur les énergies renouvelables : Fr. 12'000.00 pour les panneaux solaires et Fr. 3'000.00 pour les vélos électriques

Economie :

- Chauffage à distance : augmentation de Fr. 5'000.00 (estimatif, en fonction de la météo)
- Rendement des panneaux solaires : Fr. 10'000.00

Finances et impôts :

- Impôt sur les personnes physiques : augmentation de Fr. 44'000.00, taux à 0.88 ct
- Contribution immobilière : augmentation de Fr. 20'000.00
- Péréquation des ressources : Fr. 2'311'797.00
- Péréquation des besoins : Fr. 100'008.00
- Intérêts des capitaux : renégociation avec le Réseau Santé de la Glâne – taux 0.4 %
- Bénéfice sur ventes de terrains : Fr. 311'000.00

2.b Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Les membres de la Commission financière se sont réunis le 6 novembre pour examiner les budgets de fonctionnement et des investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2019.

Budget de fonctionnement

Tous les chapitres ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2018, les comptes de l'année 2017 ainsi que tous les documents reçus ou produits pour justifier les montants retenus. Mme Christelle Dumas-Bapst, Conseillère communale en charge du dicastère des finances, a répondu aux diverses questions posées par la Commission financière.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 15'258.00, après utilisation de la provision pour péréquation cantonale à hauteur de Fr. 2'311'797.00.

Les dépenses selon budget 2019 s'établissent à Fr. 10'409'597.00, en diminution de Fr. 4'559'056.00 par rapport au budget 2018. Tous les chapitres qui considèrent des dépenses liées au district soit, en particulier, l'ordre public, l'enseignement et formation, la santé, font figurer des baisses significatives compte tenu que la part de la Commune aux dépenses du district a diminué de manière significative.

Dans le chapitre 9 finances et impôts, les recettes considèrent une progression des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques calculée à partir du rendement cantonal de base des personnes physiques 2016 communiqué par le Service cantonal des contributions et des informations données par ce même service pour l'estimation des recettes 2019. Le chapitre 9 retient des résultats sur ventes de terrains de Fr. 311'000.00.

Conclusion

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement établi pour l'année 2019.

Approbation

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic René Gobet demande à l'assemblée communale si elle accepte le budget de fonctionnement tel que présenté ?

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

3. Présentation des nouveaux investissements

3.a Achat d'un véhicule édilitaire

M. le Syndic René Gobet explique que le véhicule édilitaire acheté en 2010 réparé à maintes reprises occasionne des coûts élevés, soit Fr. 80'000.00 sur 9 ans. Trois offres ont été demandées aux entreprises suivantes : Aeby, Meili et Reform. Le Conseil communal a retenu l'offre de l'entreprise Reform. Pour ledit véhicule, l'investissement proposé est de Fr. 170'000.00. Le prix du véhicule de base se monte à Fr. 218'000.00, moins une reprise de Fr. 48'000.00.

3.b Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé trois offres pour ce véhicule. Le crédit de Fr. 170'000.00 ressort de l'offre retenue par le Conseil communal, sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale, et tient compte du prix de reprise de l'ancien véhicule.

Les répercussions financières de cet investissement ont été considérées dans le plan financier. Elles considèrent l'amortissement du véhicule sur 8 ans. Aucune charge d'intérêt n'est retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour acquérir ce véhicule sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic René Gobet donne la parole à l'assemblée communale.

M. Gérard Chassot se demande si le personnel communal a le permis de conduire adéquat pour manœuvrer ce véhicule ?

M. le Syndic René Gobet répond par l'affirmative.

M. Jean-Louis Python se dit surpris de constater que l'on change un véhicule qui n'a pas 10 ans et se pose la question si l'achat d'un véhicule plus « simple » ne serait pas une meilleure solution ? Il relève que M. Jean-Jacques Maillard déblaie de la neige avec un véhicule des années 60... !!! Il souhaite que le prochain véhicule « vive » plus longtemps... car la Commune a investi un montant considérable dans les véhicules depuis 2005.

De plus, il souhaite savoir si le matériel, tel que saleuse, lame..., est compatible avec le nouveau véhicule ?

M. le Syndic René Gobet souligne que le matériel sera adapté au nouveau véhicule (coûts compris dans Fr. 170'000.00).

N'ayant plus de question, M. le Syndic René Gobet met en vote l'achat du véhicule édilitaire Reform.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'achat du véhicule édilitaire Reform par

VOTE OUI : 169 NON : 12 Abstention : 12.

3.c Assainissement de l'ancienne porcherie de Siviriez

M. Paul Maillard, Conseiller en charge du dicastère de l'aménagement du territoire explique que cet investissement servira à l'assainissement des équipements extérieurs de la porcherie actuelle et à la démolition du bâtiment. De ce fait, la parcelle sera réaménagée et pourra, dans un premier temps, être exploitée pour la fête des Girons de Jeunesse 2019. Sur la base de trois offres, le Conseil communal a retenu l'offre de Fr. 85'000.00.

3.d Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Guy Chassot

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé trois offres pour la démolition de cette ancienne porcherie. Le montant retenu pour la demande de crédit de Fr. 85'000 ressort de l'offre la plus avantageuse reçue.

Le Conseil communal n'a pas établi de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il entend le financer sans recourir à l'emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic René Gobet donne la parole à l'assemblée.

M. Claude Rouiller souhaite savoir combien a coûté l'achat de ladite porcherie ?

M. le Syndic René Gobet avance le montant d'env. Fr. 250'000.00 et précise que le fait de devoir la démolir pour libérer la zone était connu.

M. Miguel Martinez se pose la question quant à la nécessité d'assainir le sol ?

M. Paul Maillard souligne qu'effectivement ce n'est pas un impératif, au niveau des sols aucun assainissement « proprement dit » n'est prévu. En revanche, le problème se pose au niveau de l'amiante, du pcv.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic René Gobet met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'investissement relatif à l'assainissement de l'ancienne porcherie par :

VOTE OUI : 188 NON : 2 Abstention : 3.

3.e Développement du quartier « Les Chaussés » : suivi des captages privés

M. Paul Maillard, Conseiller en charge du dicastère de l'aménagement du territoire mentionne qu'en prévision du développement du futur quartier, la Commune souhaite valider tous les captages existants sur les trois parcelles concernées. Cela représente 11 captages et touche 18 bénéficiaires. Ces investigations nécessitent le concours d'un géologue qui interviendra sur le suivi des captages avant, pendant et après les travaux d'équipements et de développement du futur quartier. Actuellement, la Commune ne possède que très peu d'informations en relation avec lesdits captages. Les mesures connues ont été réalisées durant une période de basses eaux, les débits sont relativement faibles.

Sur la base de trois offres, M. Paul Maillard relève que le choix du Conseil communal s'est porté sur l'offre d'un montant de Fr. 18'000.00.

Mme Marianne Sagnol se demande si les personnes concernées par un desdits captage seront contactées ?

M. Paul Maillard souligne que tous les ayants-droits seront informés au moment opportun.

M. Joseph Berset s'interroge si les sources sont perturbées en cas de construction, une indemnité est-elle prévue ?

M. Paul Maillard précise que nous sommes au début de la démarche et que ces questions seront discutées en temps voulu. Aucune réflexion n'a été faite actuellement dans ce sens.

M. Jean-Louis Python estime une bonne chose d'effectuer un suivi desdits captages. Lorsque ces terrains seront vendus, si certaines sources se tarissent qui prendra la responsabilité de fournir de l'eau aux ayants-droits ? Ledit problème s'est posé dans le quartier « Chemin Sur-la-Ville » à Prez-vers-Siviriez.

M. Paul Maillard indique qu'actuellement, il est difficile de se projeter aussi loin. Le mandat porte uniquement sur le suivi des captages.

M. le Syndic René Gobet souligne que cet investissement servira également à constater le débit existant afin d'avoir une bonne moyenne.

3.f Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé trois offres pour le suivi des captages privés répertoriés dans le secteur. Le montant du crédit demandé de Fr. 18'000.00 ressort de l'offre considérée par le Conseil communal comme la plus économique et la plus complète.

Le Conseil communal n'a pas établi de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il entend le financer sans recourir à l'emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic René Gobet met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens valident l'investissement concernant le développement du quartier « Les Chaussés » : suivi des captages privés par





VOTE OUI : 191 NON : 1 Abstention : 1.

3.g Présentation de l'étude de faisabilité « Sports et loisirs »

Mme Nathalie Déchanez, Conseillère communale en charge du dicastère « Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs », relève que, comme annoncé à l'assemblée du 26 avril dernier, le Conseil communal a le plaisir de présenter le projet « Sports & loisirs » et de soumettre pour approbation l'investissement nécessaire à la réalisation de sa première phase.

Mme Nathalie Déchanez souhaite esquisser un bref historique du projet avant de passer la parole à M. Frédéric Page, architecte, qui présentera l'étude de faisabilité réalisée grâce aux crédits d'études octroyés précédemment par l'assemblée communale. Ensuite, elle expliquera le phasage du projet et les critères ayant guidé les choix du Conseil communal avant de passer la parole à Mme Christelle Dumas pour les aspects financiers du projet.

Dès le départ, le projet a été conduit selon des principes de démocratie participative. A la suite du premier crédit d'étude voté à l'assemblée des comptes du 7 mai 2014, un sondage a été réalisé auprès de la population et des sociétés locales. Il en est ressorti les besoins suivants :

-  Un terrain de foot synthétique et un naturel
-  Une halle triple
-  Des locaux pour les jeunes (fêtes)
-  Un skate-parc

De façon plus anecdotique : un terrain de skaterhockey, une patinoire, une piscine... Infrastructures de portée régionales, actuellement en cours de réalisation.

En novembre 2014, nous avons réalisé un café des idées, dans cette même salle, pour affiner ces besoins. Vous êtes plusieurs à avoir fait partie des 86 personnes âgées de 14 à 80 ans s'étant déplacées ce soir-là ! Il est, entre-autre, ressorti que la population souhaitait maintenir les activités culturelles au centre du village, ce qui a conduit à une modification du préprojet conçu par le Conseil communal.

Dans la foulée, un groupe de travail réunissant les divers utilisateurs a été créé, un préprojet foot a été réalisé et chiffré avec l'aide de l'entreprise Realsport, un programme d'architecture a été élaboré à la suite du focus groupe réunissant des représentants du Groupe de travail, des écoles, du Conseil communal et de la Commission d'urbanisme.

Le projet a connu divers rebondissements : un Plan d'aménagement local (PAL) tardant à être accepté, puis, à bout touchant, alors que le jury du concours d'architecture était déjà constitué, une mise à l'arrêt suite au retour à la « normale » de notre situation financière !

Après une longue attente, notre grande argentièrre et la Commission financière ont été en mesure de présenter un plan financier il y a tout juste un an. Dès lors, le Groupe de travail a repris du service, et grâce à l'accompagnement du BAMO Page, un projet réduit a pu être élaboré et chiffré.

Je donne dès lors la parole à M. Frédéric Page qui va vous commenter cette étude.

M. Frédéric Page souligne que le but de cette étude est bien de s'assurer quant à la faisabilité d'un tel projet. Il rappelle que ladite étude a pris en compte le développement d'une salle de sport triple au centre du village, et de l'installation de deux terrains de football, avec buvette et vestiaires, au lieu-dit « Dessous Chaux ».

M. Frédéric Page présente en détail l'étude de faisabilité incluse à la convocation.

Mme Nathalie Déchanéz remercie M. Frédéric Page pour cette présentation très précise et relève divers points :

Investir est une chose, encore faut-il pouvoir assumer les coûts de fonctionnement des infrastructures projetées.

Soucieux de vous soumettre un projet réaliste, le Conseil communal a procédé à une analyse rigoureuse de ces frais.

Pour ce faire, il s'est basé sur des données fournies par l'entreprise Realsports s'agissant de l'entretien des terrains, ainsi que des frais effectifs supportés par d'autres communes ayant des infrastructures similaires.

*De façon analogue, le Conseil communal a évalué des produits issus des **locations** :*

- ✚ Location annuelle au FC Siviriez:*
- ✚ Participation aux travaux (prise en charge de certains CFC, à convenir) permettant une baisse des coûts*
- ✚ On a tablé sur location annuelle Fr. 25'000.00*
- ✚ Location terrain synthétique janvier-mars*
- ✚ Autres locations terrains (match – entraînements)*
- ✚ Locations halles (clubs, manifestations régionales, tournois, etc.)*

Subventions : *la Commune va pouvoir bénéficier d'un actuel programme de subvention de l'AFF. Suite au dépôt de notre dossier, une réponse positive nous a été donnée et un montant maximum de Fr. 200'000.00 sera alloué par l'AFF et la LoRo.*

Un complément d'information concernant les chiffres vous sera donné par Mme Christelle Dumas tout à l'heure.

A ce stade, le Conseil communal fait le constat suivant :

Conséquences des différents programmes visant la promotion de l'activité physique dans une perspective de santé publique, la pratique du sport est en plein essor, à tous les âges de la vie. Preuve en est l'engouement des habitants de notre Commune lors de Siviriez bouge et le dynamisme de nos sociétés.

Aussi, les besoins en infrastructures de la population, des sociétés et de nos écoles ont connu ces dernières années une forte croissance, conduisant à une bonne occupation de notre salle de gym ; cela implique quelques refus de location. Ce phénomène se retrouve à l'échelle du district... Plus gênant encore, nous n'avons pas assez de plages d'occupation de la salle de gym pour satisfaire aux besoins en EPS du PER. Ce manque est comblé grâce au dynamisme de nos enseignants qui profitent de proposer de la gym en extérieur ou qui regroupent des classes. Le Conseil communal a récemment fait l'acquisition de matériel spécifique à l'éducation physique en extérieur. L'utilisation de la patinoire régionale et de la piscine pallie également le phénomène.

Le Conseil communal est donc convaincu que l'entier du projet est, à terme, justifié !

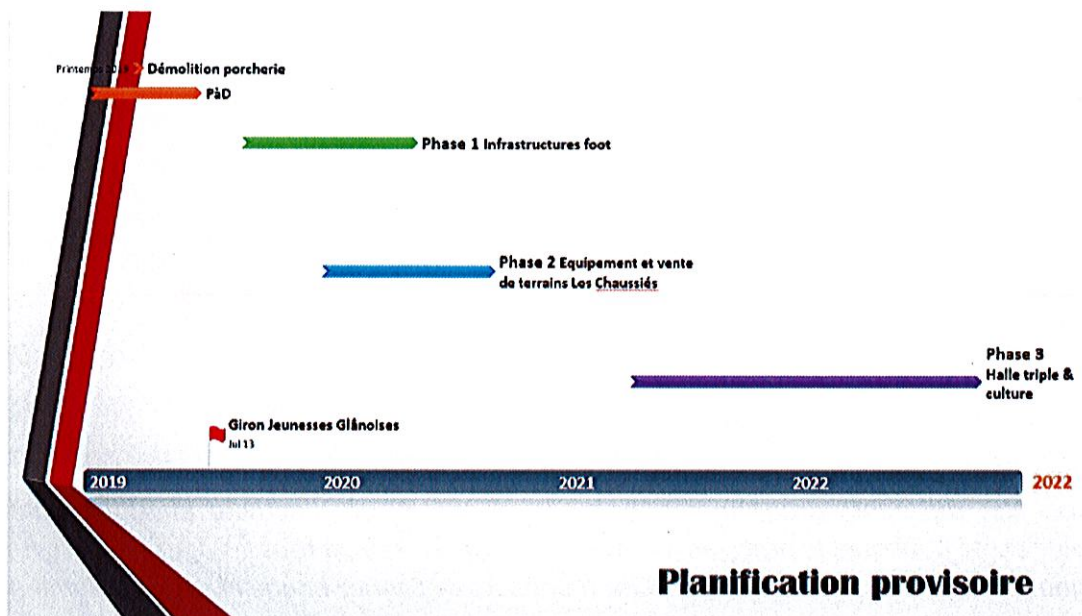
Cependant, il a fallu faire des choix, car la réalisation complète n'est pas réalisable en simultané :

- ✚ tout d'abord pour des raisons financières, liées aussi à l'incertitude consécutive au nouveau plan comptable MCH2*
- ✚ ensuite en raison de manque de ressources humaines au sein du Conseil communal permettant le suivi de plusieurs chantiers : foot, halle triple et nouveau home Réseau Santé Glâne.*

Le choix a été dicté par des impondérables :

- ✚ une mise en conformité du terrain de foot actuel est obligatoire, au plus tard en 2020, afin de répondre aux nouvelles normes qui impliquent une distance minimale de sécurité de 3 mètres entre la ligne extérieure et les aménagements (barrières - poteaux d'éclairage)*
- ✚ les plaintes récurrentes du voisinage dans un contexte de densification des constructions autour du terrain de foot (ballons, bruit, lumières, etc.)*
- ✚ Equipe promue en 2eme ligue*
- ✚ le développement du futur quartier des Chaussées*

A la suite de ces réflexions, le Conseil communal a découpé le projet en trois phases. Le phasage présenté n'est pas daté... à part le début... si l'assemblée accepte cet investissement, les travaux préparatoires pourraient débuter début 2019.



Il a toujours été primordial pour le Conseil communal, de favoriser la cohésion sociale et les synergies entre les différentes sociétés. Le Groupe de travail a bien accueilli notre proposition.

Si le projet halle-triple concerne à priori plus de sociétés, il remarque que la pratique du sport est néanmoins permise par la mise à disposition gratuite de la halle actuelle ainsi que de la Fourmilière. Nous avons également la chance d'avoir des clubs solidaires, qui se rencontrent une fois par an pour procéder à la répartition des heures d'occupation de la salle de gym et s'informent mutuellement si une plage venait à se libérer.

En outre, les infrastructures de foot pourront également permettre la pratique de cours d'éducation physique en plein air et de joutes sportives pour les écoles. Ce sera également un lieu propice à l'organisation de grands rendez-vous sportifs et musicaux car l'espace permet l'implantation d'une cantine.

La phase 2 permettra de libérer des liquidités nécessaires à la suite du projet.

A terme, la réalisation de la halle triple fera également la part belle aux sociétés culturelles par l'agrandissement du foyer d'accueil, des aménagements acoustiques et une plus grande disponibilité de la Fourmilière.

Mme Nathalie Déchanez remercie l'assemblée pour son attention et donne la parole à Mme Christelle Dumas.

3.h Présentation du plan financier 2018 - 2023

Mme Christelle Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère des finances, présente le plan financier revu sur la base du budget 2019. Elle rappelle que le plan financier est une projection, il donne une idée de l'évolution future et sert de base pour les budgets et les investissements futurs. Elle relève que ledit plan financier inclut l'investissement des Fr. 7'000'000.00.

Mme Christelle Dumas souligne qu'une augmentation de la contribution immobilière et de l'impôt sera à court terme inévitable avec ou sans l'investissement de Fr. 7'000'000.00.

Aujourd'hui, le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit sans augmentation, ni de la contribution immobilière ni de l'impôt.

3.i Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Pierre-Alain Coquoz

M. Pierre-Alain Coquoz souhaite apporter quelques précisions avant de donner lecture du rapport de la Commission financière.

En 2004, lors de la fusion, l'endettement était de l'ordre de Fr. 8'000'000.00 et le coefficient d'impôt était à 1 et la contribution immobilière à 2%. Ensuite, la Commune a pu bénéficier d'une situation exceptionnelle quelques années. Ces dix dernières années, des investissements ont été réalisés... au bénéfice de « tout le monde ».

Aujourd'hui, si des investissements supplémentaires se font, des conséquences inévitables en découlent. Elaborer un plan financier est un exercice compliqué et complexe.

De plus, MCH2 entraînera des conséquences importantes, en particulier en ce qui concerne la valorisation du patrimoine financier et administratif (valeur vénale pour le patrimoine financier, valeur d'acquisition moins amortissements calculés sur les durées de vie économiques pour le patrimoine administratif). Les modalités d'application de la nouvelle loi ne sont pas encore arrêtées (durées de vie, détermination des valeurs d'acquisition, distinction des composants, etc.) si bien qu'il est difficile de mesurer les conséquences de cette nouvelle loi pour les finances de la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

L'investissement de 7 millions de francs ressort d'une étude de faisabilité et approche des coûts réalisés par le bureau Page Architectes. Il considère les coûts d'équipements et d'aménagements extérieurs de la zone d'intérêt général Sous-Chaux, les dépenses pour la réalisation de vestiaires, d'une buvette et de deux terrains de football.

Le Conseil communal a estimé les répercussions financières de cet investissement dans le plan financier établi pour les années 2019 à 2023. Il ressort qu'une augmentation de l'impôt communal

sur les personnes physiques et de la contribution immobilière seront nécessaires. Il est difficile de chiffrer précisément ces augmentations aujourd'hui compte tenu des changements à venir de la Loi sur les finances des communes (LFCo). Cette nouvelle loi dont la mise en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2021 entraîne des répercussions au niveau des amortissements qu'il est difficile de calculer sans disposer des modalités d'application qui seront arrêtées par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal s'est efforcé de les estimer dans le plan financier établi après avoir consulté le Département des communes.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

M. le Syndic René Gobet remercie M. Pierre-Alain Coquoz et donne la parole à l'assemblée.

M. René RoCHAT se demande si des places de parc supplémentaires sont prévues lors de la construction de la halle triple ?

M. le Syndic René Gobet indique que le nombre de places de parc est défini par le Service de la mobilité mais une réflexion sera faite.

M. Marcelo Benites Surreable, professeur de sports, relève que la Commune grandit et pense qu'il serait important d'agrandir la salle de gym en priorité.

M. le Syndic René Gobet remercie M. Marcelo Benites Surreable pour son point de vue personnel. Il est conscient que la Commune s'agrandit et rappelle que diverses plages horaires en week-end sont libres.

M. Marcelo Benites Surreable mentionne que des cours de Pilate ont été créés et que ledit cours est donné à la Fourmilière. De ce fait, des plages horaires font défaut.

M. le Syndic René Gobet rappelle que Villaraboud fait partie de la même commune.

M. Eric Maillard, « accessoirement » Président du FC Siviriez, souhaite rappeler que la culture et le sport sont une nécessité absolue à l'harmonie. Un sondage de la population villageoise a été effectué, il y a quelques années... ledit sondage demandait un développement de la Commune... développement impossible en comptant uniquement des villas et des immeubles... les infrastructures doivent aussi « évoluer ». M. Eric Maillard souligne que des dizaines de citoyens s'engagent bénévolement depuis des années pour les sociétés locales. Il est important de mettre à leur disposition des infrastructures qui permettent de raviver tout ce qui est extra-scolaire.

M. Eric Maillard rappelle que la société de foot c'est...

- 72 ans d'activités
- des milliers d'heures de bénévolat
- 58 jeunes (180 jeunes dans le groupement Siviriez – Romont – Billens – Vuisternens-devant-Romont)
- 1^{ère} équipe, actuellement, au plus haut niveau cantonal, soit en 2^{ème} ligue

M. Eric Maillard estime que la demande n'est pas luxueuse... juste avoir le minimum pour ce sport majeur. Actuellement, la Commune peut bénéficier de subvention... autant en profiter. Dès 2020, le terrain actuel ne sera aux normes et les vestiaires sont déplacés et vétustes.

M. Armand Giroud se demande pourquoi ne pas voter l'ensemble du projet, soit Fr. 18'000'000.00 ? Il estime que cela serait plus judicieux car le jour où il faudra voter Fr. 11'000'000.00 et une augmentation d'impôt... pas certain que le résultat soit positif !!

M. le Syndic René Gobet indique qu'à l'heure actuelle, trop d'inconnu financier demeure.

Ayant étudié cette éventualité, Mme Christelle Dumas présente un tableau comparatif du plan financier :

STATU QUO	2017 comptes	2018 budget	2019 budget	2020 prévisions	2021 prévisions	2022 prévisions	2023 prévisions
Total des charges	13'213'872	14'968'653	10'409'597	10'007'884	8'915'008	9'100'489	9'308'772
Total des revenus	13'217'993	14'999'577	10'424'855	9'473'383	8'465'999	9'006'374	9'152'558
Excédent (+) Découvert (-)	4'121	30'924	15'258	-534'501	-449'009	-94'115	-156'214

INVESTISSEMENT 7 MILLIONS	2017 comptes	2018 budget	2019 budget	2020 prévisions	2021 prévisions	2022 prévisions	2023 prévisions
Total des charges	13'213'872	14'968'653	10'409'597	10'007'884	8'979'314	9'222'563	9'413'772
Total des revenus	13'217'993	14'999'577	10'424'855	9'439'383	8'477'299	9'017'674	9'162'858
Excédent (+) Découvert (-)	4'121	30'924	15'258	-568'501	-502'015	-204'889	-250'914

INVESTISSEMENT 11 MILLIONS	2017 comptes	2018 budget	2019 budget	2020 prévisions	2021 prévisions	2022 prévisions	2023 prévisions
Total des charges	13'213'872	14'968'653	10'409'597	10'007'884	9'039'805	9'374'535	9'565'926
Total des revenus	13'217'993	14'999'577	10'424'855	9'439'383	8'456'299	8'996'674	9'141'858
Excédent (+) Découvert (-)	4'121	30'924	15'258	-568'501	-583'506	-377'861	-424'068

INVESTISSEMENT 18 MILLIONS	2017 comptes	2018 budget	2019 budget	2020 prévisions	2021 prévisions	2022 prévisions	2023 prévisions
Total des charges	13'213'872	14'968'653	10'409'597	10'044'645	9'177'635	9'792'851	9'995'018
Total des revenus	13'217'993	14'999'577	10'424'855	9'434'383	8'466'299	9'041'674	9'184'858
Excédent (+) Découvert (-)	4'121	30'924	15'258	-610'262	-711'336	-751'177	-810'160

Marge de manœuvre (exemple)

- impôt PP à 95%	389'495	397'285	405'231	413'335
- impôt PP à 100%	667'706	681'060	694'681	708'575
- contribution immobilière 0.15	76'628	78'160	79'723	81'318
- contribution immobilière 0.20	204'340	208'427	212'595	216'847

Elle souligne qu'en 2022 – 2023, un manque au budget de Fr. 810'000.00 est inconcevable. Si on emprunte Fr. 8'000'000.00, on devra les amortir sur environ 33 ans.

S'attendant à cette question, M. Pierre-Alain Coquoz relève que les scénarios différents ont été analysés. Les recettes estimées sur les ventes de terrain (Fr. 400'000.00) ne sont pas récurrentes. Réaliser la nouvelle zone signifie aussi, peut-être, faire un bénéfice sur les ventes de terrain. M. Pierre-Alain Coquoz s'est inquiété auprès de M. Gilles Ballaman du Service des communes quant à savoir comment calculer les amortissements avec MCH2. La réponse donnée a été fort surprenante... « désormais, la Commune doit se conduire comme des entrepreneurs... » !!

M. Pierre-Alain Coquoz estime trop tôt pour voter le projet global, trop d'inconnu persiste au niveau du plan financier.

M. Miguel Martinez souligne que, tel que présenté, le plan financier tient compte uniquement du projet « terrains de foot », cela veut dire que la salle triple passe aux oubliettes ?

Il voulait revenir sur les comptes 2017... pour confirmation, ce n'est pas un bénéfice de Fr. 600'000.00 mais de Fr. 1'200'000.00 ? car Fr. 600'000.00 de réserves supplémentaires ont été ajoutées par rapport à ce qui était prévu.

M. Pierre-Alain Coquoz explique que, sur les comptes 2017, le budget voté démontrait une perte de Fr. 600'000.00. Résultat en mars 2018, il ressort un excédent de revenus de Fr. 600'000.00. Finalement, la Commune a effectué des amortissements supplémentaires. M. Pierre-Alain Coquoz signale que le budget respecte la loi actuelle.

M. Miguel Martinez déclare qu'en décembre 2017, la Commune informait que le projet se chiffrait à Fr. 8'000'000.00 et aujourd'hui, la globalité coûterait Fr. 18'000'000.00, que croire ?

M. le Syndic René Gobet souligne que Fr. 8'000'000.00 étaient sur la réserve pour le complexe sportif et que la totalité des projets n'avait jamais été chiffrée.

Mme Christelle Dumas explique qu'en décembre 2017, tous les chiffres n'étaient pas connus. Fr. 10'000'000.00 étaient de réserve pour ledit complexe... mais par précaution, Fr. 8'000'000.00 avaient été mentionnés au plan financier.

M. Miguel Martinez ne remet pas en cause les calculs quant au projet... il souhaite juste mettre en évidence qu'en l'intervalle d'une année, le montant a doublé.

Mme Nathalie Déchanez attire l'attention sur le fait qu'entre le montant de la réserve et le montant chiffré du projet, une confusion s'est produite. Le coût n'était pas connu en 2017.

M. Miguel Martinez s'étonne... le but n'a jamais été de construire dans le « cadre » du montant de la réserve ?

M. Pierre-Alain Coquoz souligne que le plan financier établi en 2017 ne contenait pas le chiffrage du projet, mais juste une estimation de base. Puis la halle triple est venue compléter l'étude de faisabilité.

M. Miguel Martinez relève que M. Frédéric Page a mentionné plusieurs fois que ceci est un avant-projet... est-ce que l'on ne devrait pas voter sur un complément d'étude ? Il s'est « amusé » à rechercher dans d'autres communes des projets plus ou moins identiques. Le résultat est : Le Locle – terrain synthétique Fr. 1'500'000.00, Villars-sur-Glâne – terrain synthétique Fr. 1'500'000.00, Montagny – terrains synthétique Fr. 1'500'000.00.

Il se pose la question si le Conseil communal ne devrait-il pas approfondir ledit projet et le mettre en votation lorsque les coûts seront plus précis ?

Aussi, M. Miguel Martinez souhaite demander le vote à bulletins secrets.

M. le Syndic René Gobet souligne que deux crédits d'étude ont été demandés et que par souci d'économie, les devis définitifs pour les terrains de foot n'ont pas été requis. Il est vrai, que le Conseil communal espère que les coûts mentionnés sont surévalués et pouvoir continuer à investir dans une étude quant à la nécessité de construire une halle triple.

M. le Syndic René Gobet informe qu'il soumettra la demande de vote à bulletins secrets à l'assemblée avant de soumettre au vote ledit objet.

M. Gérard Toffel rapporte qu'en 2011 ou 2012, le Conseil communal avait demandé de faire des projections relatives à la suite de l'école... il se souvient avoir mentionné qu'à l'aube 2019 – 2020, il faudrait songer à l'aménagement d'un centre scolaire. On a évoqué le développement de la Commune, des terrains à bâtir... Nos écoles ne seront-elles pas trop petites à futur ?

Au niveau de la halle triple, ne serait-il pas possible de redimensionner et créer une halle simple ? A ce moment-là, un local adéquat pour la Fanfare, par exemple, pourrait être prévu pour ses répétitions.

M. le Syndic René Gobet remercie M. Gérard Toffel pour lesdites remarques.

M. René Rochat s'interroge quant à la possibilité de donner aux citoyens le choix si oui ou non de voter l'ensemble du projet ?

M. le Syndic René Gobet signifie que selon le règlement, la proposition du Conseil communal est soumise aux votes. Si cette dernière devait être refusée, une contre-proposition peut être demandée.

M. Pierre Mugny remarque que la location des infrastructures, le montant des subventions sont des suppositions. Il indique que les Communes de Romont et d'Ursy ont également investi dans des infrastructures.

M. le Syndic René Gobet souligne que les communes aux alentours n'ont pas investi dans des terrains synthétiques mais effectivement, ce sont des prévisions budgétaires.

Mme Marie-Anne Sagnol souhaite une précision... M. Gérard Toffel a évoqué la construction d'une école, ce qui serait encore un autre projet ?

M. le Syndic René Gobet explique que ceci est un projet d'avenir. Dans un premier temps, la construction du nouvel home, puis la destruction de l'ancien établissement. Par la suite, la création d'une école centralisée pourrait voir le jour à cet endroit.

M. Gabriel Braillard se pose la question quant au prix d'entretien d'un terrain synthétique.

Mme Christelle Dumas affirme que le coût se monte à Fr. 28'000.00/an, montant compris dans les charges.

M. le Syndic René Gobet souligne que la Société de foot paiera une location annuelle (env. Fr. 25'000.00) et participera aux frais d'entretien.

M. Claude Rouiller s'interroge quant à la possibilité d'aménager uniquement le terrain synthétique ?

M. le Syndic René Gobet mentionne que deux terrains sont nécessaires afin de pouvoir abolir celui qui se trouve au centre du village. Sinon, la Commune de Siviriez se retrouve avec un terrain naturel, buvette et vestiaires en centre village et avec un terrain synthétique, buvette et vestiaires à la zone en Jogne.

M. Claude Rouiller insiste sur le fait qu'à côté de l'ancienne porcherie se trouve déjà un terrain.

M. le Syndic René Gobet souligne que ce terrain est en zone artisanale et non d'intérêt général.

M. Jean-Louis Python estime que M. Gérard Toffel a 100% raison... l'école sera à brève échéance trop « petite » pour accueillir tous les élèves. De ce fait, il se pose la question pourquoi faut-il Fr. 7'000'000.00 pour un terrain de foot quand d'autres communes peuvent aménager un terrain pour un montant bien inférieur ?

M. le Syndic René Gobet mentionne qu'il est impossible de comparer les projets sans les connaître, il ressort le fait que dans les Fr. 7'000'000.00 sont compris les routes, l'accès à la zone artisanale, divers aménagements...

Tout le monde a compris que l'impôt va augmenter, M. Jean-Louis Python espère que les footballeurs présents ce soir viendront aussi soutenir le projet de la halle triple ainsi que l'augmentation d'impôt.

M. Frédéric Page souhaite argumenter quant au montant chiffré. Il souligne qu'au niveau des terrains de sports, le bureau d'architecte s'est basé sur le travail réalisé par l'entreprise Realsport, des terrassements sont inclus. L'estimation est à plus ou moins 20%. Le but n'est pas que cela se monte à plus de 20%.

Le bureau Page a évalué le projet à Fr. 7'000'000.00, M. Claude Rouiller se demande si le coût total ne se chiffrera pas finalement à Fr. 7'500'000.00

M. Frédéric Page souligne que le chiffre est estimatif et a été calculé au mieux.

M. le Syndic René Gobet ajoute que si les offres n'entrent pas dans le budget, le Conseil communal se posera des questions quant à la suite à donner.

Mme Marie-Claire Jaquier admire le travail complexe effectué et souligne que le développement d'une commune n'est pas simple. Elle souhaite savoir si l'ancien terrain de foot deviendra « quelque chose » en zone d'intérêt général.

M. le Syndic René Gobet confirme par l'affirmative.

Mme Marie-Claire Jaquier demande que lors du développement de cette zone, des espaces verts soient conservés. On trouve de moins en moins de places pour vivre à l'extérieur. Il serait intéressant de garder cet endroit pour créer un parc, un lieu de rencontre.

M. le Syndic René Gobet la remercie pour ces remarques. La Commission d'urbanisme a le souhait de garder un « coin vert » en centre village.

M. François Johner constate que dans les années 1990, la question se posait déjà à savoir si à Siviriez une salle de gym serait construite. En 1997, il a eu le plaisir de voir cette demande pointée le bout de son nez.

Actuellement, la Commune de Siviriez s'agrandit et aucune projection sur le nombre de nouveaux habitants n'a été réalisée.

M. le Syndic René Gobet souligne que malgré les nouvelles constructions, le nombre d'habitants n'évolue pas. La projection réalisée par le canton au niveau des écoles est plus ou moins linéaire.

M. le Syndic René Gobet soumet au vote la proposition de M. Miguel Martinez pour le vote à bulletins secrets. Afin que cet objet soit accepté, 1/5 des personnes doivent se manifester, soit 39 personnes.

Résultat : 41 personnes

M. le Syndic René Gobet annonce que la votation aura lieu à bulletins secrets. Il rappelle que les personnes qui acceptent l'investissement de Fr. 7'000'000.00 doivent se prononcer par OUI, les personnes contrent par NON. Si une autre mention est indiquée sur le billet, ce dernier sera NUL.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'investissement de Fr. 7'000'000.00 quant à l'aménagement de la zone en Jogne, des deux terrains de foot ainsi que de la buvette par

VOTE OUI : 132 NON : 53 Abstention : 8.

3.k Présentation du budget des investissements

Sur la base des investissements acceptés, Mme Christelle Dumas, Conseillère en charge du dicastère des finances, présente le budget des investissements :

Transports et communications	Fr. 218'000.00	Fr. 48'000.00
Achat véhicule de la voirie	Fr. 218'000.00	
Reprise véhicule		Fr. 48'000.00

Protection et aménagement de l'environnement	Fr. 35'000.00	Fr. 35'000.00
Taxes de raccordements		Fr. 5'000.00
Taxes de raccordements		Fr. 30'000.00
Complément crédit d'étude zone sportive et culturelle	Fr. 35'000.00	

Economie	Fr. 676'573.50	
Subvention communale au syndicat AF Siviriez	Fr. 280'000.00	
Contribution propriétaire au syndicat AF Siviriez	Fr. 35'413.50	
Subvention communale au syndicat AF forestier	Fr. 240'160.00	
Contribution propriétaire au syndicat AF forestier	Fr. 121'000.00	

Finances et impôts	Fr. 7'458'000.00	
Immeubles du patrimoine financier		
Géologues « Les Chaussés »	Fr. 18'000.00	
Aménagement extérieur de la Renardière	Fr. 260'000.00	
Aménagement Grand Clos Prez	Fr. 50'000.00	
Aménagement parcelle La Caudra	Fr. 23'000.00	
Aménagement Clos du Vernay	Fr. 22'000.00	
Démolition ancienne porcherie Siviriez	Fr. 85'000.00	
Aménagement zone sportive en Jogne	Fr. 7'000'000.00	

Récapitulation

	Fr.	Fr.
Transports et communications	218'000.00	48'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	35'000.00	35'000.00
Economie	676'573.50	
Finances	7'458'000.00	
	8'387'573.50	83'000.00

3.1 Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Le budget présente un excédent net des dépenses de Fr. 8'304'573.50 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières assemblées communales ou qui sont présentés lors de cette assemblée.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements établis pour l'année 2019.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic René Gobet met au vote ce budget des investissements.

Les citoyennes et citoyens valident le budget des investissements par

VOTE OUI : 191 NON : 0 Abstention : 2.

4. Divers

M. le Syndic René Gobet présente divers investissements terminés.

Mensuration et numérisation du cadastre

Budget	Coût effectif
Fr. 262'350.00	Fr. 267'301.40

Achat d'une motopompe

Budget	Coût effectif
Fr. 13'886.00	Fr. 15'302.40

Achat d'un tracteur

Budget	Coût effectif
Fr. 35'000.00	Fr. 34'936.30

M. le Syndic René Gobet souligne que lesdits investissements ont été contrôlés par la Commission financière.

M. le Syndic René Gobet tient à remercier les trois personnes qui se sont portées candidates pour les élections du mois de novembre dernier. Il adresse toutes ses félicitations à Mme Eliane Pittet pour sa brillante élection. Mme Eliane Pittet entrera en fonction début janvier 2019.

M. le Syndic René Gobet rappelle l'élection complémentaire du 10 février 2019. Il souligne que M. Vincent Maunoury de Siviriez et M. Frédéric Corminboeuf de Villaraboud se portent candidat.

Qui dit élection... dit démission...

M. le Syndic René Gobet remercie Mme Nadia Marchon pour ses 12 ans d'engagement au sein de la Commune. Mme Nadia Marchon était en charge du dicastère de la santé, de l'ordre public et des forêts. Elle s'est notamment occupée des chemins forestiers, des cimetières, du service du feu, de la protection civile, des affaires militaires, de la police et du comportement des chiens. Elle a siégé au sein de la Commission de gestion CSPI Glâne-Est, au Comité de la corporation Glâne-Farzin, au Comité de l'association des ambulances du Sud fribourgeois et au bureau du Réseau Santé de la Glâne. Que de mandats pour une personne. Le Conseil communal regrette son départ en cours de

législature mais respecte le choix de Mme Nadia Marchon. Il lui adresse toute sa reconnaissance pour sa disponibilité envers la population et lui souhaite pleins succès pour son avenir professionnel et privé.

M. le Syndic René Gobet remercie également Mme Stéphanie Delabays pour ses 8 ans d'engagement au sein de la Commune. Mme Stéphanie Delabays quitte pour raisons de déménagement dans la Commune de Rue. Elle était en charge du dicastère des affaires sociales, du personnel communal et avait aussi la « lourde » tâche de Vice-Syndique. Elle a siégé au Comité de l'ABMG et de l'Entente sociale Intercommunale. Le Conseil communal regrette son départ et lui souhaite le meilleur dans sa nouvelle demeure à Rue.

Dans le cadre de la nouvelle loi scolaire, Mme Nathalie Déchanéz annonce qu'il est prévu l'instauration de Conseil des parents au niveau du CO de la Glâne. Un représentant de parents par cercle scolaire de la Glâne y participe, soit sept représentants de parents d'élève entre la 8H- 9H - 10H. Si une personne est intéressée, la postulation est à adresser directement au CO de la Glâne d'ici fin janvier. Ledit conseil des parents sera constitué afin de pouvoir siéger dès la rentrée scolaire 2019.

M. le Syndic René Gobet donne la parole à l'assemblée.

M. Michel Margueron souhaiterait savoir si la Commune a suffisamment d'eau pour alimenter ses captages.

M. Emmanuel Jaquier répond par l'affirmative. Actuellement, on peut encore compter sur 600l./min. La demande est plus forte que la production aujourd'hui. Selon notre convention, le surplus est vendu à la commune voisine.

M. Eric Maillard remercie l'assemblée pour son soutien pour l'acceptation du projet. Il s'engage à motiver les footballeurs encourageant à prendre part plus régulièrement aux assemblées communales mais surtout à participer lors de la présentation du projet pour la halle triple.

M. Armand Giroud s'inquiète quant aux délais prévus pour effectuer les travaux concernant la butte de tir.

M. le Syndic René Gobet pense qu'ils débiteront dans le courant janvier.

M. Jean-Louis Python mentionne que plusieurs personnes habitants le Clos Perroud laissent leur voiture sur la place publique près de l'église. La Commune a-t-elle les moyens de réagir en installant des panneaux de limitation de temps ?

De plus, concernant la Renardière, il se demande si toute la place sera réalisée en goudron ? Est-ce possible d'installer des arbres ou quelque chose afin d'enjoliver ladite place ? La fontaine qui s'y trouve est également en mauvais état.

M. le Syndic René Gobet mentionne que toutes ces remarques seront prises en considération et le Conseil se renseignera.

Quant à la Renardière, le projet est stoppé depuis 3 ans. Un projet de l'Etat de Fribourg pour un arrêt de bus est étudié par le bureau MGI en collaboration Commune – Etat de Fribourg.

M. René Rochat s'interroge quant aux arrêts de bus, ils seront « arrêt sur la route » ?

M. le Syndic René Gobet confirme « arrêt sur la route » avec îlot central.

M. Blaise Grand remercie l'assemblée pour le soutien aux sociétés et invite toutes les personnes présentes au concert du samedi 22 décembre 2018.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic René Gobet tient à remercier tout particulièrement Mme Christelle Dumas touchée par le décès de son beau-père pour sa présentation dans ces conditions difficiles.

Au nom du Conseil communal, il remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée et également pour la confiance témoignée tout au long de l'année. Un merci spécial pour les collaborateurs et collaboratrices communaux pour leur travail et leur engagement. M. le Syndic René Gobet adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille.

Noël 2018 arrivant à grands pas, au nom du Conseil communal, M. le Syndic René Gobet souhaite à toutes et tous, un joyeux Noël et que la nouvelle année apporte bonheur, santé, succès tant professionnel que privé.

Au terme de cette assemblée, c'est avec un grand plaisir, que M. le Syndic René Gobet invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape.

L'assemblée est close à 23h05.

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret